



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE

LE GUIDE PRATIQUE DU TRI

Edition 2016

En route pour le recyclage



Pour trier à votre domicile, vous avez à votre disposition :

Un bac à couvercle jaune pour les emballages :



Des hommes et des femmes sont chargés de la collecte et du tri

Afin de préserver la qualité de l'ensemble des emballages, les équipages de collecte contrôlent le contenu de chaque bac et peuvent ne pas le collecter s'ils notent la présence d'indésirables ou de déchets souillés (étiquette de refus collée et prise de contact du SIETOM). Leur contrôle permet également de préserver l'hygiène et la sécurité des agents qui travaillent manuellement sur la chaîne de tri.



Un bac à couvercle vert pour le verre :



Dans votre commune vous disposez également de points d'apport volontaire

Emplacements consultables sur www.sietom77.com

Pour les papiers, journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, lettres, courriers, enveloppes, cahiers, livres, impressions.



Attention : certains syndicats collectent le papier mélangé avec les emballages.
Au SIETOM, les papiers sont collectés uniquement dans les bornes d'apport volontaire

Pour le verre : les bouteilles, pots et bocaux



Maintenance

A votre disposition :

01 64 07 37 58

(prix d'un appel local)

Absence de bac, bac trop petit ou cassé (**service gratuit**).
Le nettoyage des bacs est à la charge des utilisateurs.

Déménagement : les bacs doivent rester sur place.

Nouveaux habitants : contactez-nous pour adapter le volume des bacs.



Débordement des bornes ou détérioration : n'hésitez pas à nous signaler tout problème.

Bouteilles et flacons

Je les mets :

- dans mon bac à couvercle jaune
- en vrac
- vides
- avec ou sans bouchons vissés
- sans sac en plastique



Les bouteilles transparentes :
eau, jus de fruit, soda, vinaigrette...



Les bidons

NON



Polystyrène



Pots, barquettes, sacs et
suremballages en plastique



Ordures
ménagères

en plastique...



Les bouteilles et flaconnages d'entretien et d'hygiène :
lessive, nettoyeurs ménagers, liquide vaisselle, gel douche, shampooing...



Les bouteilles et flaconnages alimentaires :
lait, huile, mayonnaise, ketchup...



Sac contenant des emballages (à vider)



Bidon d'huile de vidange

→ Déchetterie



Bidon de combustible

→ Déchetterie



Verre



Emballages non vidés

Un doute ?
N'hésitez pas !
Jetez dans votre poubelle habituelle



Aérosols, boîtes et cartons et briques

Je les mets :

- dans mon bac à couvercle jaune
- en vrac
- vides
- sans sac en plastique
- sans bouchon



Aérosols :

laque, mousse à raser, déodorant, désodorisant...(sans bouchon)



Bidons en métal (sans bouchon),
boîtes de conserve et canettes

NON



Boîtes de conserve
contenant des restes



Aérosols portant
ces symboles



Papier

barquettes métalliques, alimentaires



Barquettes aluminium



Les boîtes et
les suremballages en carton



Les cartons doivent être mis à l'abri dans le bac pour rester secs et être recyclés



Les briques alimentaires :
jus de fruit, soupe, lait...



Sac contenant
des emballages
(à vider)



Cartons contenant
des restes



Emballages
imbriqués

Un doute ?
N'hésitez pas !
Jetez dans votre
poubelle habituelle



Bouteilles, pots et

Je les mets :

- dans mon bac à couvercle vert
- en vrac
- vides
- sans sac en plastique
- sans bouchon, capsule, couvercle



Les bouteilles



Les pots et bocaux



En habitat pavillonnaire



En habitat collectif

non



Bouchons, couvercles,
capsules



Vaisselle, faïence

A savoir : les matières autres que les bouteilles, pots et bocaux en verre ne fondent pas à la même température et créent

bocaux en verre

*Je les porte aux conteneurs
de ma commune :*

- en vrac*
- vides*
- sans sac en plastique*
- sans bouchon, capsule, couvercle*



Les bouteilles, pots et bocaux



Miroirs, ampoules, vitres, néons



Pots en
terre cuite



Bouteilles en
plastique

Un doute ?
N'hésitez pas !
Jetez dans votre
poubelle habituelle



des impuretés dans le calcin issu du recyclage. Ces déchets peuvent être déposés en déchetterie.

Les papiers

*Je les porte aux conteneurs
de ma commune :*

- sans film protecteur*
- sans sac en plastique*



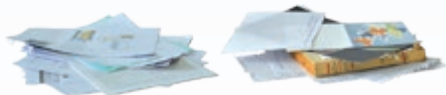
Journaux, magazines



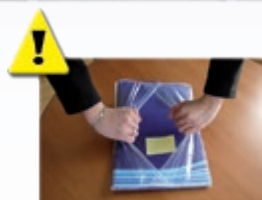
Publicités
prospectus



Annuaire
catalogues



Courriers, lettres,
enveloppes, cahiers, livres, impressions



Pensez à enlever le film
plastique protecteur qui
empêchera le recyclage

NON



Carton



Film plastique
enveloppant les revues



Sac
en plastique

Ainsi que
les papiers
carbone,
aluminium,
sulfurisé,
peint,
photo,
alimentaire

Un doute ?
N'hésitez pas !
Jetez dans votre
poubelle habituelle



Et après que deviennent-ils ?

15 bouteilles en plastique



1 sweat polaire



15 bouteilles de lait



1 arrosoir



8 boîtes de conserve en acier



1 casserole



250 canettes en aluminium



1 cadre de vélo



6 briques alimentaires



1 rouleau de papier toilette



3 boîtes de céréales en carton



1 boîte à chaussures



1 bouteille en verre



1 bouteille en verre



1 tonne de papier



700 kg de papier recyclé

Bon à savoir...

POURQUOI ÉCONOMISE-T-ON RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE GRÂCE AU RECYCLAGE ?

Les matériaux issus du tri des habitants permettent la fabrication de nouveaux produits sans puiser dans les ressources naturelles, tout en économisant l'énergie qui aurait été mobilisée pour la fabrication à partir de matière vierge.

POURQUOI NE RECYCLE-T-ON PAS LES EMBALLAGES ENCASTRÉS LES UNS DANS LES AUTRES OU ENFERMÉS DANS DES SACS EN PLASTIQUE ?

A raison d'une moyenne de 50 gestes par minute lors du tri manuel sur la chaîne de tri, les agents n'ont pas le temps de séparer les emballages ni d'ouvrir les sacs pour en récupérer le contenu.

FAUT-IL LAVER LES EMBALLAGES À RECYCLER ?

Non, il suffit de bien les vider ou de les racler. Ce geste permet d'éviter le gaspillage d'eau.

TOUS LES PLASTIQUES SONT-ILS RECYCLÉS ?

Actuellement, seuls les flaconnages et les bouteilles en plastique sont recyclés. Les autres emballages en plastique sont à mettre dans votre poubelle d'ordures ménagères.



AVANT MÊME DE TRIER OU DE JETER, C'EST À NOUS DE CHOISIR COMMENT ACHETER

Lors de nos achats, privilégions des produits qui génèrent le moins de déchets possible, ceux qui existent au détail, en vrac ou sans emballage.

Nous pouvons opter pour l'achat en grands conditionnements si la composition de la famille s'y prête ou si les dates de péremption sont suffisamment lointaines.

Nous avons la possibilité d'éviter les suremballages inutiles et coûteux.

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, mais à défaut de pouvoir l'éviter, nous pouvons choisir le produit dont l'emballage sera recyclé.

Un doute, une question ?

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

01 64 07 99 75 (coût d'un appel local)

45 route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie

info@sietom77.com - www.sietom77.com